



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

<i>Mbres du Conseil Municipal : 19</i>	<i>Membres en exercice : 19</i>	<i>Membres ayant pris part à la délibération : 18</i>	<i>Séance du 13/04/2010</i>	<i>Convocation le 30/03/2010</i>
--	---------------------------------	---	-----------------------------	----------------------------------

Objet : **Installation d'un système de vidéo surveillance à l'hôtel de ville de FOLELLI ; demande de subvention.**

Le maire informe l'assemblée que pour protéger le bâtiment de l'hôtel de Ville et ses abords, contre les dégradations et risques de cambriolage, il serait opportun d'installer un système de vidéo surveillance. Il dépose un dossier détaillant le système dont le coût est de 14 706,80 € et précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de 50% de son montant hors taxe, soit une aide de 7 353,40 €.

Où l'exposé du maire, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à installer un système de vidéo surveillance à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, et de solliciter une subvention de 7 353,40 € auprès de l'Etat.
- D'engager l'opération sous réserve de son inscription budgétaire et selon le plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSE</u>			<u>RECETTE</u>		
Intitulé	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	%	
Matériel Installation	10 506,80 € HT 4 200,00 € HT	12 566,13 € TTC 4 536,00 € TTC	ETAT Autofinancement	50%	7 353,40 € 9 748,73 €
Total	14 706,80 € HT	17 102,13 € TTC			17 102,13 € TTC

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à Folelli, le 20 avril

Le Maire
Joseph CASTELLI